

Le Togo a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2010 et n'est pas classé parmi les pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits (non-PPFC) au cours de l'exercice 2022. Ce document contient les indicateurs (Ind.) du [cadre de résultats du GPE 2025](#) avec les dernières données (année civile [AC] 2021 et exercice [ex.] 2022)¹ au niveau national produites ou compilées par le Secrétariat du GPE en **septembre 2022**.

Les graphiques comprennent les valeurs moyennes atteintes par tous les pays partenaires (PP). Pour les indicateurs avec des catégories ou des niveaux de performance, les chiffres présentent la distribution des pays partenaires dans chaque catégorie ou niveau. Veuillez noter que les valeurs moyennes des « sous-groupes » dépendent du statut de fragilité du pays. Si un pays est classé comme un pays partenaire touché par la fragilité et les conflits (PPFC), les moyennes des PPFC sont présentées. De même, si un pays n'est pas un pays partenaire touché par la fragilité et les conflits (non-PPFC), les moyennes de ces derniers sont présentées.

INDICATEURS DE PROGRÈS DU SECTEUR²

📊 Dépenses de financement intérieur pour l'éducation

Ind. 4i: Au Togo, les dépenses publiques consacrées à l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales (hors service de la dette) sont passées de **19,76%** en 2020 à **16,32%** en 2021.

Cet indicateur reflète l'engagement financier des pays en faveur de l'éducation. Plus le pourcentage est élevé, plus la réalisation des objectifs de financement nationaux progresse.

Source: Documents budgétaires nationaux compilés par le GPE.

Voir la figure 1 pour plus de détails sur le Togo comparé à la moyenne dans l'ensemble des pays partenaires (Moyenne PP) et dans les Non-PPFC (Moyenne sous-groupes).



👤 Qualité de l'enseignement évaluée par des outils d'observation en classe

Ind. 7ii: Au Togo, **il y avait des études d'observation connue pour évaluer la qualité de l'enseignement.** L'évaluation de la qualité de l'enseignement est classée: **avancée**.

Cet indicateur permet de savoir si un pays évalue la qualité de l'enseignement basée sur des outils d'observation en classe au niveau de l'enseignant selon un ensemble de critères définis par le GPE, notamment les éléments pertinents par rapport 1) au niveau d'éducation ; 2) à la quantité de l'enseignement et à la qualité de la pratique pédagogique ; 3) à la représentativité de l'évaluation et 4) à la fréquence de la collecte des données avec l'aval pertinent.

Source : Documents de l'outil d'observation en classe compilés par le Secrétariat du GPE.

Voir la figure 2 pour plus de détails sur la proportion de pays partenaires dans chaque classification, le Togo fait partie de la catégorie « avancée ».

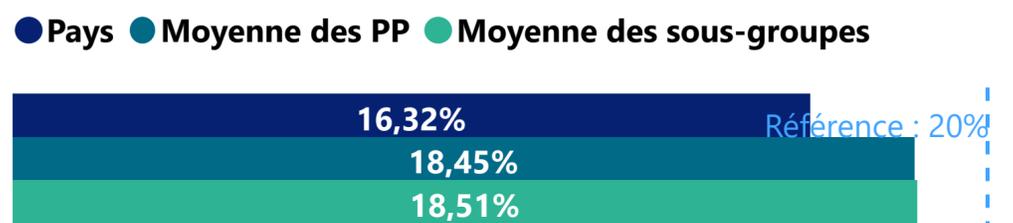
📄 Nombre d'indicateurs clés communiqués à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Ind. 8i: Le Togo communique à l'ISU **10** des 12 indicateurs internationaux clés relatifs à l'éducation, ce qui est au seuil de **10** défini par le GPE. Un nombre plus élevé d'indicateurs de l'éducation⁴ rapportés à l'ISU reflète les engagements du pays partenaire en faveur de l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de la ponctualité de la communication des données. Le Secrétariat du GPE regroupe ces indicateurs clés en trois domaines principaux : 1) les résultats, 2) la prestation de services, et 3) le financement.

Source : Institut de statistique de l'UNESCO et Secrétariat du GPE.

Voir la figure 3 pour plus de détails sur Togo comparé à la moyenne dans l'ensemble des pays partenaires (Moyenne PP) et des Non-PPFC (Moyenne sous-groupe).

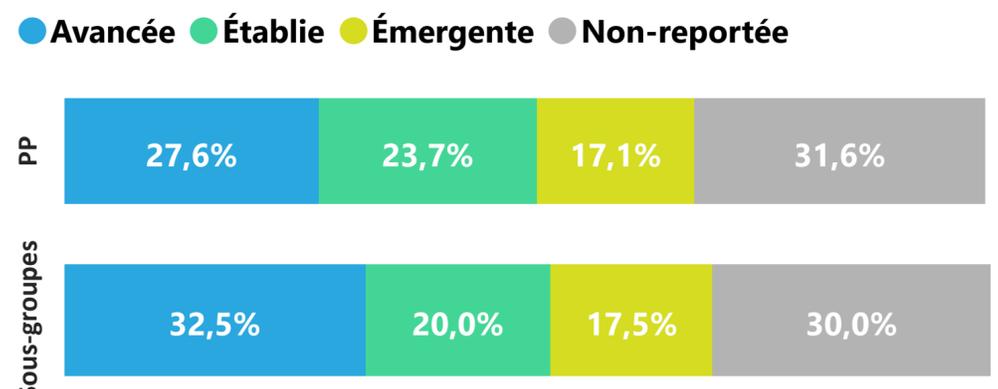
Figure 1: Moyenne des dépenses publiques pour l'éducation en % des dépenses



N³ : PP=62, PPFC=29, Non-PPFC=33. (AC 2021)

Le Secrétariat du GPE suggère un point de référence de 20% ou plus des dépenses publiques pour l'éducation. Les pays qui ont augmenté les dépenses publiques pour l'éducation ou qui les ont maintenues à 20% ou plus répondent aux critères de l'indicateur.

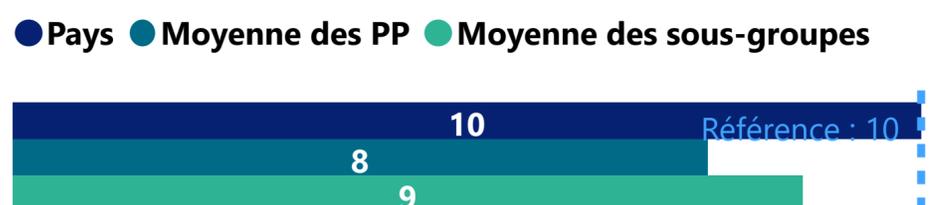
Figure 2 : Proportion de pays partenaires classés par niveau de leurs observations en classe



N : PP=76, PPFC=36, Non-PPFC=40. (AC 2021)

Les pays dont l'évaluation de la qualité de l'enseignement, au moyen d'outils d'observation en classe, est classée comme établie ou avancée répondent aux critères de l'indicateur.

Figure 3 : Nombre moyen d'indicateurs clés communiqués à l'ISU



N : PP=76, PPFC=36, Non-PPFC=40. (AC 2021)

Le GPE suggère un point de référence de 10 ou plus sur les 12 indicateurs clés rapportés à l'ISU. Les pays ayant 10 ou plus d'indicateurs clés rapportés à l'ISU répondent aux critères de l'indicateur.

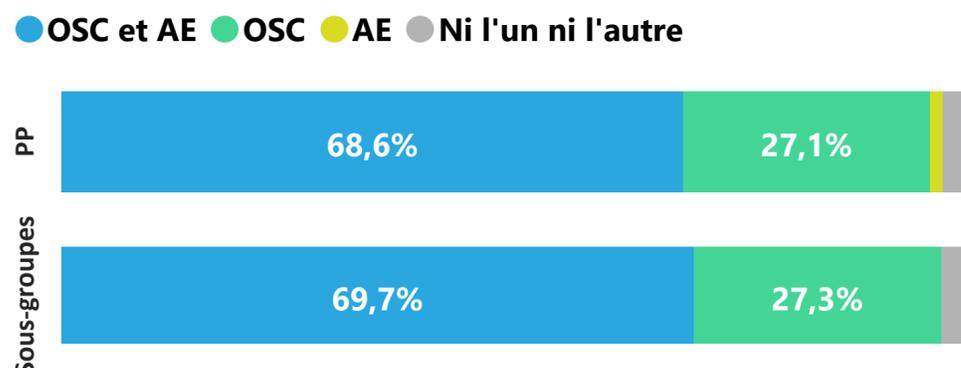


Groupes locaux des partenaires de l'éducation inclusifs

Ind. 8iic: Au Togo, le groupe local des partenaires de l'éducation comprend à la fois des organisations de la société civile (OSC) et des associations d'enseignants (AE). La représentation des OSC nationales et des associations d'enseignants suggère qu'elles sont engagées dans un dialogue politique fondé sur des preuves et dans un suivi sectoriel sur l'équité et l'apprentissage, en tirant parti de la responsabilité sociale pour améliorer l'obtention de résultats.

Source: Documentation du groupe local des partenaires de l'éducation. Voir la figure 4 pour plus de détails sur la proportion de pays partenaires dans chaque classification, le groupe local des partenaires de l'éducation du Togo comprend à la fois des organisations de la société civile (OSC) et des associations d'enseignants (AE).

Figure 4 : Proportion de pays partenaires classés par représentation des groupes locaux des partenaires de l'éducation



N : 70 groupes locaux des partenaires de l'éducation, 37 aux PPFC, et 33 aux Non-PPFC. (AC 2021)

Les pays disposant d'un groupe local des partenaires de l'éducation classé comme ayant une représentation nationale d'OSC et d'associations d'enseignants répondent aux critères de l'indicateur.

Progrès réalisés concernant les conditions (ou facteurs) favorables à la transformation du système

La stratégie du GPE identifie quatre domaines comme facteurs favorables⁵ à la transformation du système éducatif, énumérés ci-dessous. Les indicateurs associés à ces facteurs sont :

- L'équité, l'efficacité et le volume du financement national de l'éducation :

Ind. 4iia-b: Le Togo n'a pas fait l'objet de l'évaluation des facteurs favorables. On ne peut observer aucun progrès par rapport aux défis.

- La planification et le suivi tenant compte de la dimension de genre :

Ind. 5iia-b: Le Togo n'a pas fait l'objet de l'évaluation des facteurs favorables. On ne peut observer aucun progrès par rapport aux défis.

Ind 5iic: Aucune information n'est actuellement disponible sur son cadre législatif garantissant le droit à l'éducation pour tous les enfants.

- Disponibilité et utilisation des données et des éléments concrets :

Ind. 8iia-b: Le Togo n'a pas fait l'objet de l'évaluation des facteurs favorables. On ne peut observer aucun progrès par rapport aux défis.

Ind 8iic: Il n'existe actuellement aucune information permettant de savoir si les statistiques clés sur l'éducation sont ventilées au regard des enfants handicapés.

- Coordination sectorielle :

Ind. 8iia-b: Le Togo n'a pas fait l'objet de l'évaluation des facteurs favorables. On ne peut observer aucun progrès par rapport aux défis.

Globalement, pour les Ind. 4iia, 5iia/c, 8iia/c, et 8iiaa, les informations sur l'évaluation des facteurs favorables ne sont disponibles qu'une fois le pays ayant fait l'objet de l'évaluation par le groupe consultatif technique indépendant (GCTI). Les trois pays partenaires (République démocratique du Congo, Kenya et Tadjikistan) ont été soumis au processus d'évaluation du GCTI au cours de l'année civile 2021 et ils sont inclus dans l'échantillon de ces indicateurs. Ind 5iic : sur les trois pays partenaires, tous disposent d'un cadre législatif garantissant le droit à l'éducation pour les enfants de tous sexes. Ind 8iic : sur les trois pays partenaires, deux ont rapporté des statistiques clés sur l'éducation au regard des enfants handicapés.

Globalement, pour les Ind. 4iib, 5iib, 8iib, 8iibb, les données sur le suivi des facteurs favorables seront disponibles un an après la finalisation du pacte, donc aucun progrès n'a pu être observé au cours de l'année civile 2021 pour tous les pays partenaires.

Sources : Partie a : Évaluation des facteurs favorables par le GCTI ; Partie b : Suivi périodique du pacte de partenariat ; Partie c : Contrôle de l'exhaustivité de la documentation relative à l'évaluation des facteurs favorables.

INDICATEURS DES OBJECTIFS AU NIVEAU DE PAYS

Financement complémentaire pour la transformation du système à mi-parcours du pacte de partenariat

Le GPE offre des incitations financières, appelées «financements complémentaires»⁶ par le biais des financements pour la transformation du système, afin de soutenir les progrès lorsque des obstacles sont identifiés dans les facteurs favorables. Les indicateurs Ind. 9i, 10i, 11 et 13i sont mis en correspondance avec chaque facteur favorable afin de suivre l'efficacité du financement complémentaire pour la transformation du système, le cas échéant.

Ind. 9i/10i/11/13i : Il n'y a actuellement pas de financement pour la transformation du système en cours d'exécution faisant l'objet d'un examen à mi-parcours pour le financement complémentaire au Togo.

Le déblocage de plus de 50 % des fonds au titre du financement complémentaire pour la transformation du système lié aux facteurs favorables sélectionnés est considéré comme satisfaisant.

Globalement, il n'y a pas de financement pour la transformation du système en cours d'exécution faisant l'objet d'un examen à mi-parcours pour le financement complémentaire durant l'exercice 2022.

Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors de l'examen du pacte de partenariat.

Mise en œuvre du financement pour le renforcement des capacités du système

Il existe trois guichets du financement pour le renforcement des capacités du système⁷. Ces guichets concernent 1) la planification et le suivi intégrant la notion genre ; 2) la mobilisation d'actions concertées et de financements coordonnés ; et 3) l'adaptation et l'apprentissage pour des résultats à l'échelle. Les ind. 9ii, 10ii et 13ii sont affectés à chaque guichet de financement pour vérifier si les activités de financement pour le renforcement des capacités du système dans le cadre du guichet de financement en cours sont mises en œuvre comme prévu, le cas échéant.

Ind. 9ii/10ii/13ii : Il n'y a actuellement pas de financement en cours pour le renforcement des capacités du système, au Togo, qui rende compte de l'avancement de ses activités.

Un financement pour le renforcement des capacités du système est considéré comme étant en bonne voie si la mise en œuvre de ses activités est notée comme «modérément satisfaisante» ou mieux selon le rapport de suivi annuel soumis par l'agent partenaire et examiné par le Secrétariat du GPE.

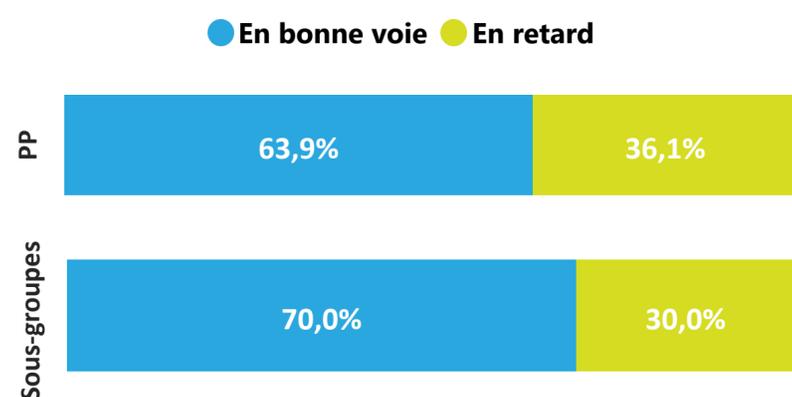
Globalement, il n'y a pas de financement en cours d'exécution pour le renforcement des capacités du système rendant compte des progrès au cours de l'exercice 2022.

Source : Rapport de suivi du financement pour le renforcement des capacités du système.

Mise en œuvre des financements atteignant leurs objectifs : financement pour la transformation du système, financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, et financement au titre du fonds à effet multiplicateur.

Au cours de la mise en œuvre

Figure 5 : Proportion de financements ayant atteint les objectifs prévus



Ind. 14ia: Le Togo a un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation d'un montant de 16 millions de dollars. Il est en bonne voie⁸ pour atteindre les objectifs visés avec un état d'avancement de la mise en œuvre jugé comme **moyennement satisfaisant**, et l'utilisation des fonds **est en bonne voie**.

Source : Rapports de suivi des financements de mise en œuvre.

Voir la figure 5 pour plus de détails sur la proportion de financements dans chaque catégorie.

N : 61 financements, 31 aux PPFC, et 30 aux Non-PPFC. (Ex. 2022)

Les financements classés comme étant «en bonne voie» répondent aux deux critères : une mise en œuvre moyennement satisfaisante ou mieux et une utilisation des fonds en bonne voie

Accélérateur de l'éducation des filles

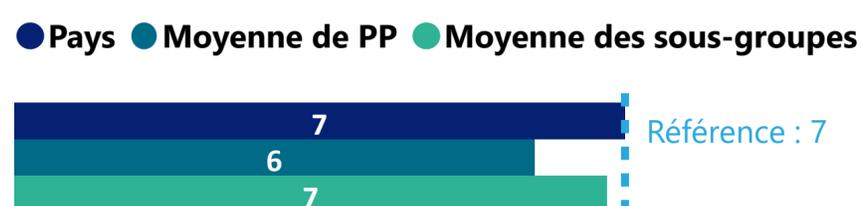
Ind. 14ii : il n'existe actuellement pas de financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles⁹ au Togo, permettant de rendre compte de son ou ses objectifs à l'achèvement du financement. Le financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles est considéré comme étant en bonne voie de réalisations des objectifs selon le rapport d'achèvement du financement de mise en œuvre soumis par l'agent de financement et examiné par le Secrétariat du GPE s'il est noté comme « substantiel » ou mieux.

Globalement, il n'y a pas de financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles faisant l'objet d'un rapport d'achèvement du financement au cours de l'exercice 2022.

Source : Rapports d'achèvement du financement pour la transformation du système (ou au titre du fonds à effet multiplicateur).

Alignement des financements sur les systèmes nationaux

Figure 6 : Nombre moyen d'éléments alignés



N : 73 financements, 39 aux PPFC, et 34 aux Non-PPFC. (Ex. 2022)

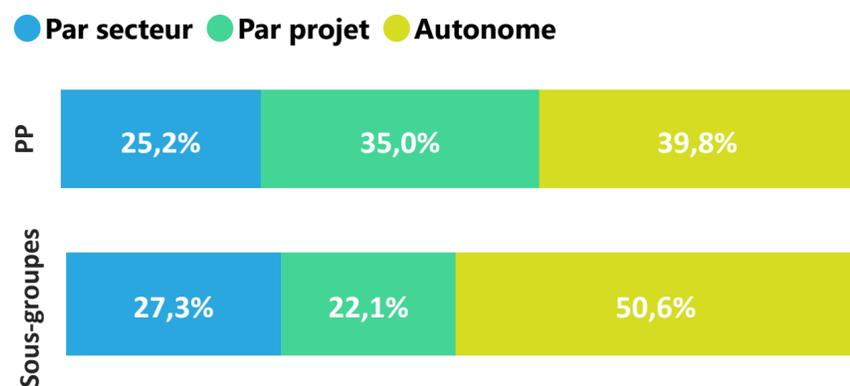
Le Secrétariat du GPE suggère un point de référence de 7 éléments alignés sur 10. Les financements comportant 7 éléments alignés ou plus répondent aux critères de l'indicateur.

Ind. 12i: Le Togo a un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation d'un montant de 16 millions de dollars. Il est classé comme étant **aligné** sur le système national avec 7 éléments sur 10 satisfaits, tel que défini par le GPE. Lorsque le nombre d'éléments alignés¹⁰ sur les systèmes nationaux basé sur l'évaluation du GPE est élevé, cela indique que le financement est aligné sur les propres systèmes, cadres et procédures opérationnels du pays partenaire.

Source : ESPIG et formulaire de requête de financements pour la transformation des systèmes.

Harmonisation : Modalité de financement

Figure 7 : Proportion du montant du financement par modalité



N : 73 financements, 39 aux PPFC, et 34 aux Non-PPFC. (Ex. 2022)

Les financements classés comme harmonisés (avec une modalité de financement mise en commun par secteur ou par projet) répondent aux critères de l'indicateur.

Ind. 12ii: Le Togo a un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation d'un montant de 16 millions de dollars. Il est classé comme harmonisé avec une modalité de financement au niveau des projets.

Le financement harmonisé est généralement recommandé par le GPE afin de créer un espace de dialogue et de coordination entre les partenaires financiers. Cependant, les modalités de financement peuvent varier en fonction de besoins, des capacités et des mécanismes de fonctionnement de l'entité qui supervise ou gère le financement.

Source : ESPIG et formulaire de requête de financements pour la transformation des systèmes.

Voir la figure 7 pour plus de détails sur la proportion de financements dans chaque catégorie.

INDICATEURS DES OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES¹¹

Ind. 15: Au Togo, les représentants ont signalé 3 cas où le KIX a soutenu la recherche, les connaissances et l'innovation dans l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques au niveau national, par le biais d'échanges d'apprentissage ou de participation à des activités liées au KIX. Ces efforts sont considérés comme visant à améliorer les systèmes éducatifs nationaux.

Globalement, les pays ont signalé un total de 46 cas au cours de l'exercice 2022.

Source : Cadre des résultats du partage de connaissances et d'innovations (KIX) (CRDI).

Ind. 16i : Il n'y actuellement aucune capacités stratégiques en cours au Togo. Les pays partenaires peuvent accéder au soutien des capacités stratégiques dans des domaines stratégiques où des partenaires particuliers peuvent apporter une expertise, des ressources ou des solutions, afin de soutenir directement les pays qui s'attaquent à des problèmes complexes d'éducation ou de systèmes intersectoriels.

Globalement, il n'y a pas de capacités stratégiques en cours durant l'exercice 2022.

Source : Secrétariat du GPE.

Ind. 16iii: Il n'y avait pas de cofinancement supplémentaire obtenu grâce aux mécanismes de financement innovants du GPE.

Le cofinancement désigne le financement externe mobilisé, canalisé par le même programme et par la même modalité que le financement du GPE, par un mécanisme de financement commun tel qu'un fonds commun, ou aligné sur le programme financé par le GPE. Les mécanismes de financement innovants du GPE comprennent le fonds à effet multiplicateur, le GPE 1 : 1, Debt2Ed, ACG SmartEd et la mobilisation renforcée.

Globalement, un milliard de dollars de cofinancement supplémentaire a été mobilisé par le biais des mécanismes de financement innovants du GPE (fonds à effet multiplicateur et GPE 1 : 1) au cours de l'exercice 2022.

Source : Secrétariat du GPE.

Ind. 17: Au Togo, 2 changements documentés dans les politiques d'éducation sous l'influence des projets financés par L'Éducation à voix haute. Les changements documentés sont définis comme des changements obtenus grâce à l'influence des coalitions nationales de l'éducation, de ses membres individuels et d'autres bénéficiaires de l'initiative L'Éducation à voix haute pour accroître le droit universel à l'éducation dans les lois et les politiques nationales, régionales et locales ; les plans d'éducation, les programmes scolaires, les méthodologies ; les compétences des enseignants ; l'administration publique de l'éducation ; la participation des élèves, et autres.

Globalement, les projets financés par L'Éducation à voix haute ont influencé les politiques éducatives dans 30 pays et États au cours de l'exercice 2022.

Source : Cadre des résultats de l'initiative L'Éducation à voix haute (Oxfam IBIS).

Indicateurs des ODD 4 et ODD 5 (en %)

Cette section présente les valeurs des indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) 4 et 5 ainsi que les valeurs moyennes pour tous les pays partenaires (PP) et les pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits (PPFC). Les données de référence des indicateurs des ODD 4 et 5 pour 2020 sont rendues publiques par l'Institut de statistique de l'UNESCO et l'Entrepôt des données de l'UNICEF, respectivement. Pour plus d'informations sur les indicateurs et la taille de l'échantillon, veuillez vous référer aux [indicateurs du cadre de résultats du GPE 2025](#). Les espaces vides indiquent que les données ne sont pas disponibles, ou non applicables.

	PP	PPFC	Togo
Ind 1 : Garantie d'au moins une année d'éducation préscolaire gratuite et obligatoire	35	19	No
Ind 2 : Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel	62	60	99
Ind 3ia : Taux brut d'admission en dernière année du primaire	75	68	88
Ind 3ia : Taux brut d'admission des filles en dernière année de primaire	73		86
Ind 3ib : Taux brut d'admission en dernière année du premier cycle du secondaire	55	43	52
Ind 3ib : Taux brut d'admission des filles en dernière année du premier cycle du secondaire	52		46
Ind 3iia : % d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter le primaire	20	23	8
Ind 3iia : % de filles non scolarisées en âge de fréquenter le primaire	21		9
Ind 3iib : % d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	26	26	12
Ind 3iib : % de filles non scolarisées en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	28		14
Ind 3iic : % d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	46	45	30
Ind 3iic : % de filles non scolarisées en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondair	50		40
Ind 5i : % de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou vivant en union libre avant l'âge de 18 ans	33	30	25
Ind 6ai : % d'enfants en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en lecture	35	30	16
Ind 6ai : % de filles en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en lecture	30		16
Ind 6aia : % d'enfants en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en maths	36	31	24
Ind 6aia : % de filles en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en maths	31		25
Ind 6bi : % d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en lecture	27	17	
Ind 6bi : % de filles en fin de cycle primaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en lecture	26		
Ind 6bia : % d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en maths	25	17	19
Ind 6bia : % de filles en fin de cycle primaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en maths	22		20
Ind 6ci : % d'enfants en fin de 1er cycle du 2ndaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en lecture			
Ind 6ci : % de filles en fin de 1er cycle du 2ndaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en lecture			
Ind 6cii : % d'enfants en fin de 1er cycle du 2ndaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en maths			47
Ind 6cii : % de filles en fin de 1er cycle du 2ndaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en maths			47
Ind 7ia : % d'enseignants dans le préscolaire disposant des qualifications minimales requises	59		64
Ind 7ib : % d'enseignants dans le cycle primaire disposant des qualifications minimales requises	77	79	76
Ind 7ic : % d'enseignants dans le 1er cycle du 2nd disposant des qualifications minimales requises	72	71	
Ind 7id : % d'enseignants dans le 2eme cycle du 2nd disposant des qualifications minimales requises	72	71	

La divulgation des données suit une procédure développée et acceptée par les pays partenaires du GPE à travers un processus de consultation¹².

Les indicateurs comprennent les informations disponibles sur le pays à partir des documents budgétaires nationaux, des outils d'observation en classes, des groupes locaux des partenaires de l'éducation, de l'examen des facteurs favorables, de l'évaluation du GCTI, de l'élaboration et l'examen périodique/à mi-parcours du pacte de partenariat, du suivi du financement pour le renforcement des capacités du système, du financement pour la transformation du système (y compris les financements ESPIG et au titre du fonds à effet multiplicateur) et de l'Accélérateur de l'éducation des filles, du Centre de recherches pour le développement international, des financements innovants, d'Oxfam IBIS, de l'Institut de statistique de l'UNESCO et de l'Entrepôt de données de l'UNICEF.

Pour de plus amples informations sur les indicateurs, les directives techniques et les sources de données, consultez les *directives et méthodologiques du cadre de résultats GPE 2025* sur <https://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-de-resultats-du-gpe-2025-directives-techniques-et-methodologiques>

Notes en fin de texte

(1) Année civile = du 1er janvier au 31 décembre ; exercice = du 1er juillet au 30 juin. Les indicateurs de progrès sectoriels suivent les rapports basés sur l'année civile. Les indicateurs de niveaux d'objectifs nationaux et intermédiaires suivent les rapports basés sur l'exercice. Les dernières données disponibles mentionnées dans ce document concernent l'année civile 2021 et l'exercice 2022, sauf pour les indicateurs basés sur l'ODD 4, où seules les valeurs de référence (année civile 2020) sont publiées pour mémoire.

(2) Veuillez noter que ce dossier est présenté en suivant la structure du cadre de résultats de GPE 2025, qui permet au Partenariat de suivre les progrès dans les principaux domaines de sa stratégie. Consultez le plan stratégique GPE 2025 ici:

<https://www.globalpartnership.org/fr/content/plan-strategique-gpe-2025>

(3) « N » représente le nombre de pays partenaires dans l'échantillon de l'indicateur. « PP » fait référence au nombre total de pays partenaires pour lesquels des données sont disponibles. Le cas échéant, les échantillons PPFC et non PPFC sont fournis. « PPFC » fait référence au nombre de pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits, et « Non-PPFC » fait référence au nombre de pays partenaires non touchés par la fragilité et les conflits. Veuillez vous référer uniquement à la catégorie pertinente pour le pays, notée dans le premier paragraphe de ce dossier.

(4) Ce sont : Indicateurs de résultats : 1) Proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial ; 2) Administration d'une évaluation de l'apprentissage représentative au plan national en deuxième ou troisième année d'études ; 3) Taux brut de scolarisation dans le primaire ; 4) Taux brut d'admission en dernière année de cycle primaire ; 5) Taux brut d'admission en dernière année du premier cycle de l'enseignement secondaire. Indicateurs de prestation de services : 6) Ratio élèves-enseignant formé par niveau d'enseignement, préscolaire ; 7) Ratio élèves-enseignant formé par niveau d'enseignement, primaire ; 8) Ratio élèves-enseignant formé par niveau d'enseignement, secondaire ; 9) Nombre d'enseignants par niveau d'enseignement, primaire. Indicateurs de financement : 10) Dépenses publiques consacrées à l'éducation en % du PIB ; 11) Dépenses publiques consacrées à l'éducation en % des dépenses publiques totales ; 12) Dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire en % du PIB.

(5) Voir : guide d'analyse des facteurs favorables au titre des financements pour la transformation du système

<https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-danalyse-des-facteurs-favorables-aux-financements-pour-la-transformation-du-systeme>.

(6) Voir : Guide pour la préparation d'un Pacte de partenariat

<https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-pour-la-preparation-dun-pacte-de-partenariat-version-preliminaire>.

(7) Voir : Directives relatives au financement pour le renforcement des capacités du système

<https://www.globalpartnership.org/fr/content/directives-relatives-au-financement-pour-le-renforcement-des-capacites-du-systeme-version>.

(8) L'avancement de la mise en œuvre globale du financement pour la transformation du système est en bonne voie si le Secrétariat du GPE juge l'état de la mise en œuvre globale du financement comme « moyennement satisfaisant » ou mieux et si l'utilisation des fonds est en bonne voie. Le Secrétariat du GPE peut ajuster la note de l'agent partenaire s'il existe des preuves à l'appui du changement (par exemple, rapports de mission, aide-mémoire et échanges de courriels).

(9) Les valeurs de l'indicateur seront rapportées pour les pays partenaires éligibles au financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles au moment de l'achèvement du financement. Consultez la liste des pays partenaires éligibles pour le financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles sur <https://www.globalpartnership.org/content/list-countries-and-grant-eligibility>.

(10) Les 10 éléments sont évalués par le Secrétariat du GPE à travers 7 dimensions en relation avec : 1) la planification du secteur de l'éducation ; 2) le budget national et le parlement ; 3) la trésorerie ; 4) la passation des marchés et les achats ; 5) la comptabilité ; 6) l'audit ; 7) l'établissement de rapports. Pour plus de détails sur la liste des éléments, veuillez consulter le Cadre des résultats du GPE 2025 : directives techniques et méthodologiques à l'adresse <https://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-de-resultats-du-gpe-2025-directives-techniques-et-methodologiques>.

(11) Les objectifs intermédiaires font référence au soutien apporté par les mécanismes de financement innovants et de partenariat transnational du GPE. Veuillez vous référer au fichier de données accompagnant cette note pour les valeurs globales des indicateurs.

(12) Consultez le résumé des étapes de la diffusion des données au niveau national du Cadre de résultats du GPE à l'adresse [Cadre de résultats du GPE: Processus suivi pour la diffusion des données pays | Documents | Partenariat mondial pour l'éducation \(globalpartnership.org\)](https://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-de-resultats-du-gpe-2025-directives-techniques-et-methodologiques)